

L'Association Croix Marine

L'Association Croix Marine a vocation d'apporter son soutien et d'améliorer la qualité de vie des personnes en souffrance psychique ou psychologique dans le but de favoriser leur insertion sociale et lutter contre leur isolement.

L'Association gère également un service d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap psychique (SAMSAH) à Périgueux, des groupes d'entraide mutuelle (GEM) et un service logement pour adultes.

Présentation de l'ITEP

L'ITEP a ouvert le 1er septembre 1999 et est installé à Trélassac.

C'est un établissement médico-social qui place le projet thérapeutique au centre du dispositif.

Il accueille, sur notification de la MDPH, 17 adolescents, filles et garçons, de 13 à 20 ans, en semi-internat, internat ou en appartements, cela 250 jours par an.

Ces jeunes présentent des troubles de la conduite et du comportement qui entravent leurs apprentissages et leurs relations avec les autres malgré leurs potentialités intellectuelles.

Où nous trouver



ITEP

Association Croix Marine
7 rue des Pétunias
24750 TRÉLISSAC
☎ : 05 53 35 64 20

✉ : association@croixmarine24.fr

VOS CONTACTS

Président : M^r Jean-Philippe LAVAL
Directrice Générale : M^{me} Laetitia DROUET
Chef de service éducatif : M^r Maxime VEILLON

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Association d'aide à la
Santé Mentale

CROIX MARINE DORDOGNE



**Institut Thérapeutique
Educatif et Pédagogique**

Siège social :

7 rue des Pétunias – 24750 TRÉLISSAC
☎ : 05 53 35 64 20

✉ : association@croixmarine24.fr
@ : www.croixmarine24.fr

Les missions

L'établissement a trois missions essentielles : **soigner, éduquer, enseigner.**

Ces missions se déclinent dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Les soins : leurs objectifs sont de permettre un mieux-être et un accès aux choix subjectifs à assumer.

L'adolescent est un auteur du soin en fonction de son histoire, de ses moyens, de son environnement.

L'éducation : elle permet de repérer et d'avoir accès aux valeurs communes, aux modes d'expression et de réalisation, afin que le jeune puisse prendre place dans notre société en fonction de sa propre subjectivité.

L'adolescent est acteur de son éducation.

La scolarité : elle favorise le savoir comme instrument de réalisation de choix, de jouissance de la vie. Elle réduit l'ignorance qui marginalise, exclut, décourage et trompe. Elle aide l'adolescent à élaborer et à comprendre pour pouvoir apprendre.

Education et enseignement sont bien au cœur du projet de l'institut, mais ne se construisent qu'à partir du projet de soin pour chacun.

Nos missions nécessitent une logique de partenariat qui part de l'adhésion du jeune, de ses parents et des différents intervenants, ce que des rencontres régulières permettent.

Les étapes de l'admission

FAMILLE

Possibilité de demande d'information concernant l'ITEP.

Constitution et dépôt de demande d'orientation à la MDPH.

MDPH

Instruction de la demande et passage du dossier en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDPAH).

Selon la situation, une ou des orientations adaptées aux besoins de l'adolescent sont proposées à la famille. Les notifications sont adressées à l'établissement par *Via Trajectoire*.

ITEP

Prise de contact puis rencontre entre le jeune, sa famille et la Directrice suivie de rencontres avec le médecin et le psychologue.

En fonction du projet du jeune et des places disponibles, la Directrice prononce l'admission à l'ITEP en accord avec le jeune et sa famille.

Il est remis au jeune un dossier d'inscription à compléter par la famille et une date d'entrée est proposée.

L'organisation de l'ITEP

Afin d'accompagner les jeunes, notre équipe est composée de :

- ◆ une directrice,
- ◆ un médecin,
- ◆ un psychologue,
- ◆ une infirmière,
- ◆ des éducateurs spécialisés, un éducateur sportif, un éducateur technique, des moniteurs-éducateurs, des Aides Médico-Psychologiques (AMP),
- ◆ des surveillants de nuit,
- ◆ un cuisinier,
- ◆ une dame de maison,
- ◆ un agent technique,
- ◆ une comptable et une secrétaire.

L'ITEPA travaille en réseau avec de nombreux partenaires (MDPH, Éducation Nationale, services d'accès à l'emploi, Centres hospitaliers, établissements médico-sociaux, services de la protection de l'enfance (ASE, PJJ)...).

Le financement de l'ITEP est autorisé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et versé par l'Assurance Maladie (CPAM, MSA, RSI).

Son budget fait l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

